
Rapport du directeur administratif et financier de la fondation

novembre 2008 à octobre 2009

PERSONNEL

Administration et services généraux

Le secteur administratif et des services généraux aura vécu, en 2009, un peu moins de mutations que durant l'année précédente. Cependant, l'année écoulée n'a pas été de tout repos. En effet, deux absences de longue durée sont venues alourdir le fonctionnement de l'équipe administrative et de conciergerie.

Comme mentionné dans mon précédent rapport, Mme Anne-Lise Dubois-Évard, secrétaire-comptable, a dû cesser toute activité de mi-septembre 2008 à mi-août 2009 en raison d'une grave maladie. Après plusieurs mois de convalescence, elle a pu reprendre son poste à la rentrée d'août, ce dont je me réjouis.

Début décembre 2008, M. Marcel Frigeri, concierge-résident, a lourdement chuté en glissant sur le sol glacé et s'est sérieusement blessé aux vertèbres cervicales. Il a été en arrêt de travail à plein temps jusqu'à fin mars 2009 et à mi-temps jusqu'à mi-juillet 2009 ; il a heureusement pu reprendre son activité à plein temps dès la rentrée.

À ces deux collègues, je souhaite une bonne santé et une agréable reprise de leur fonction.

Je remercie vivement l'équipe administrative et celle de conciergerie pour leur souplesse, leur solidarité et les nombreuses heures supplémentaires effectuées pour suppléer leurs collègues.

Mme Eva Spichiger, secrétaire, a vu son état de santé se péjorer ces dernières années. Elle a souhaité pouvoir diminuer son temps de travail en passant d'une occupation à mi-temps à un tiers temps. Elle a donc effectué, en novembre 2007, les démarches pour l'obtention d'une rente AI pleine. Après de très longs mois d'attente, elle a enfin reçu, cet automne, une décision positive. Elle occupe donc depuis le mois d'octobre le poste protégé de secrétaire-téléphoniste créé au sein de la réception de l'École spécialisée (ÉS). Elle partagera cette fonction avec Mme Laureen Desaulles, également ancienne élève du Centre IMC, qui a réussi, en juin dernier, sa formation en entreprise de réceptionniste-téléphoniste et qui a été engagée pour compléter ce poste.

Pour remplacer Mme Spichiger, nous avons confirmé l'engagement, jusqu'alors provisoire, de Mme Liliana Pereira Cardoso, secrétaire de l'ÉS.

Je remercie vivement l'Unité de formation professionnelle du Ceras, et plus particulièrement Mme Marie-Claire Verhanneman, formatrice-ergothérapeute, de son soutien durant la formation de Mme Desaulles.

En ce qui concerne la décharge du poste de directeur administratif et financier, le projet qui avait été élaboré ce printemps et qui devait entrer en vigueur dès la rentrée d'août (nomination d'une personne à l'interne comme responsable de la comptabilité et assistante du soussigné) a été rendu caduc pour des motifs familiaux imprévus et impérieux qui ont contraint la collaboratrice nommée à revenir sur sa décision. Ce sujet doit donc être repris et d'autres pistes envisagées...

Au niveau des mutations en personnel, nous avons reçu, en juin dernier, la confirmation du prochain départ à la retraite anticipée (fin décembre 2009), de Mme et M. Frigeri, concierges-résidents de l'École spécialisée.

Mme et M. Frigeri ont été engagés le 1^{er} février 1992 ; ils ont vécu, de l'intérieur des bâtiments, tous les changements qui ont marqué l'institution (grands travaux, baisse du nombre d'internes, fermetures de groupes éducatifs, changement de population, changement de nom de l'institution, ...). Je leur souhaite une très belle et heureuse retraite.

Pour leur succéder, nous avons engagé, dès le 1^{er} janvier 2010, M. Dominique Guichard, concierge (poste à plein temps) et Mme Monique Amez-Droz-Rickli, aide-concierge (poste à 40%). À cette même date, M. Eddy Rognon, actuel concierge-adjoint reprendra la fonction de concierge-résident et Mme Aldina Gomes Feliciano, aide-concierge, augmentera son temps de travail de 15% à 30%.

M. Cédric Linder a réussi son CFC de cuisinier en diététique et a repris, à la rentrée d'août, son poste au sein de la cuisine de l'École spécialisée avec des responsabilités liées à sa nouvelle formation (régimes, allergies, etc.) Un nouveau cahier des charges a été établi et soumis au processus de description de fonction. Je le félicite de ce succès et me réjouis de la plus-value apportée au sein de l'équipe de cuisine et aux élèves par l'obtention de cette formation.

M. Lianel Mercier, cuisinier, nous a quitté à fin juillet, au terme de son contrat (remplacement de M. Linder durant sa formation). Je le remercie de la qualité de son travail et des relations qu'il a très vite nouées avec les élèves et le personnel.

M. Yvo Baer, apprenti cuisinier, poursuit avec succès sa formation. Il a entamé sa 2^{ème} année CFC en août dernier.

Merci à toute l'équipe de cuisine, et plus particulièrement à son chef, M. Georges-Henri Singelé, de sa patience et de son engagement quotidien dans la formation de nos apprentis.

M. Eddy Rognon, concierge-adjoint, a obtenu le permis de conduire de catégorie D1 non limité. Il sera ainsi habilité à conduire nos véhicules de plus de 9 places, en Suisse comme dans les pays limitrophes.

Mes sincères félicitations vont à toutes les personnes ayant terminé avec succès un processus de formation ou de perfectionnement. Merci de votre engagement !

FINANCES

Boucllement des comptes 2008

Comme toutes ces dernières années, les délais administratifs ont pu être respectés.

Cependant, en raison des motifs évoqués précédemment, une importante pression a été mise sur la comptabilité. Les travaux de boucllements ont pu être effectués, avec un décalage temporel d'environ deux à trois semaines et dans un contexte difficile en raison du fort fractionnement des périodes durant lesquelles j'ai pu me consacrer au suivi de ces travaux, mettant ainsi l'équipe administrative, et plus particulièrement Mme Baer-Personeni, dans un contexte particulièrement pénible.

Je remercie vivement toute l'équipe de sa patience, de sa disponibilité et de la souplesse dont elle a fait preuve durant cette nouvelle année chahutée.

L'organe de contrôle – la fiduciaire Fiduhel – a effectué courant mars la révision de l'exercice comptable écoulé ; son rapport a relevé la parfaite tenue des diverses comptabilités.

La révision des demandes de subvention (OES pour l'ÉS et SES et Ofas pour l'UF) a eu lieu le 20 mai dernier. Lors de cette intervention, l'organe de contrôle a également vérifié les procédures et règles internes. Il a conclu à l'adéquation de notre organisation et de notre

système de contrôle interne (SCI) par rapport au fonctionnement institutionnel et aux exigences de l'État et de l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas).

Un merci particulier à Mme Annamaria Baer-Personeni, secrétaire-comptable, qui a permis, par son engagement et les très nombreuses heures supplémentaires effectuées, la conclusion favorable de cet exercice.

Bilan consolidé 2008

Le total du bilan consolidé est supérieur d'environ trois millions et demi par rapport au total du bilan consolidé de l'exercice précédent ; cette hausse est due au fait que l'exercice 2007 n'est pas encore soldé par les cantons et que, suite à l'entrée en vigueur de la RPT, l'excédent de charges 2008 est bien plus important (suppression des recettes directes AI pour les prestations liées à la scolarité spéciale).

Les avances de trésorerie de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) ont été augmentées, sur la base du budget 2008 comprenant la suppression des recettes AI (part cantonale plus élevée), ceci a eu une influence positive sur le découvert bancaire, d'où une charge en intérêts passifs maîtrisée.

Comptes d'exploitation 2008 – généralités

Pour les deux comptabilités (École spécialisée et Unité de formation professionnelle), le résultat final (excédent de charges avant tarif compensatoire Ofas pour l'UF) est largement inférieur aux montants budgétisés, ceci d'environ un million quatre cent mille francs.

→ École spécialisée	- 450'167.05	(- 7.7845%)
→ Unité de formation professionnelle	- 992'864.35	(-150.9876%)

Divers facteurs cumulés, détaillés ci-après, expliquent l'importance de cet écart.

Compte d'exploitation 2008 de l'École spécialisée du Ceras (ÉS)

(Unité scolaire, éducative et de traitement, Unité ambulatoire de langage, Unité ambulatoire de traitement)

Pour l'ÉS, l'importante différence entre l'excédent figurant au budget et le résultat de l'exercice comptable (Fr. 450'100.— soit une différence de -7.8%) est due à la conjonction d'économies sur l'ensemble des postes budgétaires et à la comptabilisation de recettes plus élevées que prévu dans le domaine des subsides scolaires (le sujet est repris plus bas), des mesures médicales non AI et du versement du solde de subvention du DECS concernant les traitements des enseignants 2007.

Le total général des charges est inférieur de Fr. 188'000.— par rapport au budget (-2.6%)

Le total de la classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est inférieur de Fr. 176'600.— en raison de divers postes non utilisés ou que partiellement, ceci suite à une nouvelle évaluation des besoins à la rentrée d'août 2008 en regard des élèves accueillis (10^{ème} classe) et, également, en raison du départ à la retraite de titulaires chevronnés remplacés par des nouveaux collaborateurs, colloqués en début de l'échelle des traitements.

La classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" est légèrement au dessous de la cible budgétaire (Fr. 11'200.—, soit -0.8%). Ce résultat est dû à une gestion stricte des divers postes "Biens, services et marchandises" ceci malgré des travaux extrabudgétaires pour l'entretien de l'immeuble (étanchéité des toits à refaire, travaux non prévus sur cet exercice). Sont également en baisse les postes "Intérêts passifs" (avances de trésorerie plus élevées et imputation au jour près des mouvements bancaires de l'UF) ainsi que divers postes administratifs (site Web, imprimés → gestion "maison" au lieu de sous-traitance, baisse des coûts du logiciel Sidis, ...)

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" dépasse de Fr. 262'200.— la somme figurant au budget (+20.4%).

Les mesures médicales AI ont subi une légère baisse (-18'300.-) ; celles non AI (caisses-maladies), par contre, sont en hausse (+36'900.-). Cette évolution est due aux changements de population du Ceras et au fait que les nouveaux élèves ne sont pas tous au bénéfice de mesures médicales de l'AI.

D'autres recettes, non prévues dans le budget, participent également à ce bon résultat, soit le remboursement par la ville de La Chaux-de-Fonds des frais liés aux interventions "TAC" (troubles d'acquisition de la coordination) de notre service d'ergothérapie (+9'300.-) et des recettes liées à un stage AI effectué en cuisine à la demande d'Alfaset (+2'500.-).

L'élément déterminant de ce dépassement de produits est la volonté du canton, via un arrêté daté du 20 août 2008, d'augmenter les subsides scolaires facturés par l'OES aux communes de Fr. 10.- à Fr. 30.- par journée d'école, ceci dès le 18 août 2008. Cette décision a induit un excédent de recettes de Fr. 106'460.— par rapport aux montants budgétisés sur la base de Fr. 10.- par jour. Cette hausse est toutefois actuellement source de conflit et de soucis financiers !

En effet, plusieurs communes du canton ont fait, dans un premier temps, recours contre cet arrêté auprès du TF (recours gagné par celles-ci), puis, dans un deuxième temps, ont fait opposition à l'entier des montants facturés depuis janvier 2008 (et non plus uniquement sur l'augmentation de 10.- à 30.-). Les sommes en question pour l'ÉS du Ceras sont donc nettement à la hausse et représentent Fr. 219'600.— pour 2008 et Fr. 388'500.— pour 2009 soit Fr. 608'100.— cumulés (soit plus de 10% de l'excédent de charges reconnu par l'OES pour le budget 2009 !).

L'OES, par M. Marthe, a informé les directions des écoles spécialisées que le secrétariat général du DECS avait décidé de soumettre la question au niveau politique. Le sujet sera traité lors des séances de novembre du Grand Conseil, avec la demande d'un crédit permettant de débloquer la situation 2008-2009 et la proposition d'une modification législative qui permettrait peut-être d'obtenir l'aval des députés et des communes...
... dossier à suivre !

Toutefois, en regard des contraintes budgétaires et financières actuelles, je me dois de préciser que le simple non-paiement du montant de Fr. 219'600.— concernant l'exercice 2008 a comme conséquence directe dans nos comptes 2009 une hausse des intérêts bancaires de l'ordre de Fr. 7'000.— ; montant qui vient grever notre compte d'exploitation et réduire d'autant nos marges d'économies.

Enfin, et comme depuis de nombreuses années, une gestion toujours très rigoureuse des divers postes budgétaires ainsi que l'utilisation parcimonieuse et uniquement en cas de nécessité des postes et heures de travail figurant au budget sont toujours de mise.

Compte d'exploitation 2008 de l'Unité de formation professionnelle du Ceras (UF)

(Antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Delémont)

Pour l'UF, la très importante différence entre l'excédent figurant au budget et le résultat de l'exercice comptable (Fr. 993'000.— soit une différence de -150.9%) est due, principalement, au fait que les recettes directes du budget ont été valorisées à Fr. 250.- par jour, selon la convention tarifaire alors en vigueur, alors que les recettes réelles le sont à Fr. 350.- par jour selon la nouvelle convention tarifaire Ofas. Une forte hausse des recettes, liée à la prise en charge de 57 jeunes dès la rentrée d'août (au lieu de 50 selon capacité d'accueil), influence également positivement le résultat.

Le total général des charges est inférieur de Fr. 228'000.— par rapport au budget (-10.9%).

Le total de la classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est inférieur de Fr. 183'500.— au montant budgétisé (postes intervenants utilisés que partiellement et moins de remplacements que prévu au budget, postes "Enseignants" et "Formateurs" non utilisés intégralement en raison de l'engagement des nouveaux collaborateurs en août 2008 alors que figurant toute l'année dans le budget).

Le poste "Recherche de personnel" est par contre en fort dépassement en raison de la publication de cinq annonces en 2008 alors qu'une seule figurait comme base de calcul dans le budget. Les autres postes sont très légèrement en dessous du budget.

Le total de la classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" est inférieur de Fr. 44'000.— au montant budgétisé, soit -14.5%. Malgré la forte hausse des effectifs, les postes "Biens, services et marchandises" sont parfaitement maîtrisés et voient même une légère baisse dans certains postes liés à l'administration (logiciel Sidis et matériel de bureau) et aux frais d'utilisation des installations (amortissements véhicules et informatique, intérêts bancaires, ...).

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" est supérieur de Fr. 765'000.— par rapport au budget (+54.1%) en raison d'une nouvelle hausse des journées facturables Ofas et de l'adaptation de la convention tarifaire Ofas (350.- / jour au lieu de 250.- / jour).

Par ailleurs, il convient de préciser que les coûts de fonctionnement de l'Unité de formation professionnelle sont quasi intégralement à charge de la Confédération et que, dès le 1^{er} janvier 2009, elle ne sera plus liée au Service des établissements spécialisés (SES) mais fonctionnera de manière autonome, comme les autres centres de formation professionnelle spécialisée (CFPS) de Suisse romande.

Compte d'exploitation 2008 de la gérance immobilière "Coquemène 23"

(Immeuble locatif situé à Serrières, Neuchâtel)

Ce petit immeuble locatif de 7 appartements, sis rue de la Coquemène 23 à Neuchâtel, a été légué en 1988 à la fondation du Centre IMC. Depuis 1990, sa gestion est confiée à l'administration de l'institution avec consigne de le maintenir et de favoriser des loyers modérés.

Le bénéfice 2008 se monte à Fr. 11'896.60.

À ce jour, tous les appartements sont loués.

Dans notre dernier rapport, nous mentionnions les dégâts causés à son appartement par une locataire sortante, personne en situation de handicap psychique et rentière AI, recommandée lors la conclusion du bail par les services sociaux de la ville de Neuchâtel.

Je souhaite exprimer ici ma vive déception quant à la manière dont ce service public a (mal) traité ce dossier. En effet, la demande de location ayant été effectuée par une collaboratrice de ce service (qui s'est portée garante, oralement malheureusement, de cette personne), nous imaginions qu'en cas de problème nous pourrions compter sur une véritable collaboration.

De fait, cette jeune femme, annoncée comme calme et pondérée par l'assistante sociale, a non seulement endommagé son appartement mais, surtout, a rendu la vie impossible à tous les autres locataires durant les années qu'elle a passées dans l'immeuble.

Lors de plusieurs contacts avec les services sociaux (lors des nombreuses plaintes des voisins et après la remise des locaux), nous avons eu le désagréable sentiment d'avoir affaire avec des interlocuteurs adeptes du geste de Ponce Pilate.

Afin d'éviter que les gérances n'opposent un refus aux demandes de personnes émargeant à de tels services, il serait vivement souhaitable qu'ils considèrent les bailleurs comme de réels partenaires et instaurent un véritable esprit de collaboration lors de la gestion de telles situations.

Fonds propres de la fondation

L'utilisation des fonds propres durant l'année 2008 a fait l'objet d'une annexe aux comptes.

Durant l'exercice 2008, nous avons reçu Fr. 3'430.— de dons.

Cette année, nous avons utilisé Fr. 16'402.95 pour l'achat de dix licences d'un logiciel spécialisé destiné aux élèves ayant de graves troubles du langage (Médialexie), Fr. 2'200.- pour financer les loisirs et les camps, Fr. 1'000.- pour participer au financement de la compétition Halliwick, Fr. 4'000.- pour les départs à la retraite de collaborateurs, Fr. 2'900.- pour les animations musicales et la fête gauloise organisée à l'occasion du départ à la retraite du directeur général, Fr. 1'720.15 pour l'achat de jeux destinés à l'Unité ambulatoire de langage, Fr. 262.- pour couvrir le reliquat 2006 non pris en charge par l'État et Fr. 1'715.75 pour des achats et prestations diverses. Le solde a été viré sur le compte réserve "2121" qui figure au bilan pour un montant de Fr. 845'868.15.

Nous remercions vivement toutes les personnes et toutes les sociétés donatrices. De part leur générosité, elles contribuent à l'élargissement des prestations que nous pouvons offrir à nos élèves.

Budgets 2009

Le budget 2009 de l'ÉS a été accepté par l'OES le 22 janvier 2009 ; le déficit global reconnu est de Fr. 5'342'900.—. Celui de l'UF a été accepté par le Conseil de fondation, lors de sa séance du 26 novembre 2008, avec un solde – après tarif compensatoire – de Fr. 5'290.— à charge de la fondation.

Budgets 2010

Nous n'avons, à ce jour, pas reçu de consignes officielles de la part des services cantonaux (OES et SES).

Les informations en notre possession sont celles mentionnées dans le budget 2010 de l'État (que l'on peut consulter sur le site www.ne.ch), soit l'intention de diminuer linéairement les subventions accordées aux institutions dépendant du SES de 10% et à celles dépendant de l'OES de 5% par rapport au budget 2009. Le sujet sera débattu lors des séances du Grand conseil, début décembre ; il sera détaillé dans mon prochain rapport.

Ofas

Mme Lâamir-Bozzini, déléguée pour l'Unité de formation professionnelle, a validé le 25 avril 2009, par correspondance, le calcul du tarif compensatoire 2007. Celui de l'exercice 2008, basé sur de nouveaux documents et modes de calcul, a été validé le 10 juin dernier après quelques adaptations liées au calcul du taux d'occupation.

GESTION

DECS

La collaboration avec MM. Daniel Marthe, chef de l'OES, et Yves Ehret, responsable financier du service de l'enseignement obligatoire (SEO) est bonne et empreinte d'efficacité, de sympathie et de respect mutuel.

Toutefois, au vu de récentes demandes et/ou décisions émanant des hautes instances du DECS, il me semble nécessaire d'être extrêmement attentifs dans les mois à venir à ce que les demandes de l'État soient en congruence avec les prestations offertes et reconnues à notre institution, ceci particulièrement durant la période transitoire post-RPT.

Systeme de controle interne (SCI)

De nouvelles exigences legales federales sont entrees en vigueur en ce qui concerne les processus de controle interne lies aux comptes.

Le service financier de l'Etat, probablement echaude par l'ampleur du prejudice financier subi par la plus grande institution du canton en raison de malversations causees par un directeur indelicat, a decide de l'appliquer a toutes les fondations. Le SES, l'OES et l'ANMEA ont donc decide de mettre en place, d'ici a fin fevrier 2010, un SCI de base, identique pour toutes les fondations, tout en laissant la faculte a ces dernieres de l'etoffer si besoin ou de le prendre sous sa forme commune.

Plusieurs seances sont agendees jusqu'a la fin de l'annee avec la societe PWC (Pricewaterhouse Coopers) afin de definir cet outil.

Je ne peux m'empêcher toutefois de relever qu'il s'agit là d'une nouvelle exigence normative qui est mise à charge des institutions et qui grèvera leur budget avec une dépense qui n'est pas en lien direct avec leur mission.

École spécialisée / Unité de formation professionnelle

Le développement de l'UF se poursuit, pour atteindre, selon les prévisions 2010 et une fois l'antenne de Tavannes à "plein régime", environ 80 élèves et 35 collaborateurs (pour environ 20 équivalents plein temps).

Cette évolution, conjuguée aux changements en cours et à venir (suppression de la couverture financière cantonale, négociations des conventions tarifaires avec les offices AI cantonaux, exigence d'une certification qualité, etc.) impliquera une part de travail administratif bien plus conséquente et un engagement plus proche de la structure afin de pouvoir avoir toute la réactivité nécessaire.

À terme, et au vu de l'évolution fort divergente de ces deux institutions, se pose la question de la pertinence du lien administratif entre celles-ci.

En effet, l'ÉS vit une cantonalisation silencieuse sous l'égide du DECS, alors que l'UF, qui n'a plus de liens avec le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} janvier 2009, doit de plus en plus se profiler comme structure auto-financée et offrant des prestations qui seront bientôt, à l'horizon 2011, mises en concurrence par les offices cantonaux de l'AI, futurs détenteurs des conventions tarifaires à la place de l'Ofas.

Comme déjà mentionné l'an dernier, il est fort regrettable que ne je puisse consacrer qu'un temps très restreint à la réflexion et au travail de management, la partie opérationnelle remplissant largement mon temps de travail limité. En effet, ce poste est, artificiellement, à "temps partiel" sur les deux institutions soit, pour 2009, à 60% au sein de l'ÉS et à 40% pour l'UF, ce qui me semble totalement insuffisant pour gérer à la fois les ressources humaines, l'ensemble des salaires et des procédures qui y sont liées (une centaine de collaborateurs), la gestion comptable et administrative, le suivi des bâtiments et de l'informatique de gestion, ainsi que les diverses tâches de direction (gestion d'équipes, séances, commissions, groupes de travail, ...).

Je remercie MM. Saïd Khamlichi, directeur de l'École spécialisée et Charles Faivre, directeur de l'Unité de formation professionnelle, de leur collaboration et de leur soutien.

CCT-ES (convention collective de travail des établissements spécialisés)

Les divers avenants entrés en vigueur l'an dernier ne posent pas de problème particulier d'application.

La commission paritaire (CPPC) émet de nombreuses décisions qui aboutiront prochainement à un toilettage de certains articles, dans l'objectif d'une clarification ou de la correction de défauts ou imprécisions.

Les avenants concernant la durée du travail hebdomadaire des éducateurs et des MSP, ainsi que le droit aux vacances de ces collaborateurs sont toujours en négociation avec les partenaires et l'État.

Descriptions de fonctions – la fin du tunnel ?

Plusieurs demandes de révision de descriptions de fonctions (DF) de collaborateurs du Ceras étaient toujours pendantes depuis juin 2008 auprès des responsables de projet de l'ANMEA.

Afin de débloquer la situation, l'ANMEA a confié, au début de cette année, un mandat à MM. El Amari et Fumagalli afin de terminer de traiter les demandes de révision en attente de réponse, depuis novembre 2007 pour les plus anciennes.

Le travail avance à nouveau et le tour du Ceras aurait dû arriver en juin.

De fait, la quasi-totalité des situations a pu être traitée cet automne, à notre satisfaction et celle des personnes concernées, ceci à l'exception de deux dossiers qui seront discutés dans le cadre de la prochaine séance du Comité exécutif.

GT-ECOSP

Les travaux, menés sous la présidence du chef de l'OES, se sont déroulés de l'automne 2008 à l'été 2009. Un rapport intermédiaire a été déposé à fin juin à l'adresse de M. Gnaegi, nouveau Conseiller d'État, responsable du DECS.

L'ambiance des séances était certes moins délétère que celles liées au projet "Renard". Toutefois, bien que sous-jacentes, les démarches de rationalisation des structures, particulièrement pour la plus grande des institutions concernées, étaient encore fort présentes et sous-tendaient de nombreux propos.

Par un courrier daté du 11 août 2009, M. Gnaegi prenait acte des propositions contenues dans le rapport intermédiaire et mettait un terme au GT-ECOSP. Ce sujet est présenté plus en détail dans le rapport du directeur de l'ÉS du Ceras.

Travaux

Immeuble du Ceras, rue du 12-Septembre 11

Les travaux de cet été se sont bien déroulés et ont concerné le remplacement d'une importante série de fenêtres en mauvais état (étanchéité) situées dans l'aile NO du bâtiment (salle de gymnastique et bassin thérapeutique). Nous avons également procédé à l'isolation phonique des locaux pédagogiques du 3^{ème} étage et des salles de réunions, ceci dans le cadre des rocades de classes liées à la mise en place des trois phases scolaires, à la rentrée d'août.

Toiture solaire et rapport bureau Planair SA

Le rapport demandé par le Comité exécutif au bureau d'ingénieur Planair SA propose deux options (remplacement de tous les panneaux par des panneaux thermiques vitrés, sur une seule aile des toits plats, ou pose des anciens panneaux, après révision de ceux-ci). L'option "révision" a été d'emblée rejetée, car pas beaucoup moins onéreuse qu'une installation neuve et standardisée et, surtout, elle ne solutionne pas les défauts de rendement et de fiabilité constatés ces dernières années avec ce type de panneaux. Une variante mixte "thermique" sur une toiture et "photovoltaïque" sur l'autre a été demandée au bureau Planair. Les résultats sont attendus prochainement.

Les locaux, sous-loués depuis de nombreuses années auprès d'une physiothérapeute de Cormondrèche, ne suffisaient plus à absorber le nombre croissant de patients ambulatoires de l'antenne d'ergothérapie du Littoral.

Après étude de divers projets, le Conseil de fondation a pris l'option, lors de sa séance de novembre 2008, d'acheter des locaux en PPE situés à Peseux, près d'un centre commercial (parking souterrain et en surface) et accessibles par les transports publics. Ces locaux nécessitaient toutefois quelques menues transformations afin de les rendre adaptés et conviviaux. Les travaux de transformation des sanitaires (accessibilité en fauteuil roulant) et de pose de cloisons (création d'une salle d'attente) se sont déroulés ce printemps et donnent toute satisfaction. Le déménagement a eu lieu à fin juin, avec la participation des collaboratrices, de leurs conjoints, du concierge-adjoint de l'ÉS et du soussigné. Un grand merci à tous pour le coup de main ! Une petite inauguration aura lieu au printemps 2010, en parallèle avec les portes-ouvertes qui seront organisées à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'École spécialisée.

Je réitère ici mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'ÉS, et plus particulièrement à l'équipe de conciergerie, qui ont eu à subir les nuisances (bruit, poussière, déménagements) engendrées par ces divers travaux.

Sécurité

Suite à l'audit demandé, il s'est avéré que le grand toboggan des jeux extérieurs n'était plus conforme aux normes de sécurité actuelles. Il a donc été démonté et sera réutilisé sur le talus situé au sud des bâtiments.

Les travaux de cloisonnement anti-feu et fumées de la cage d'escaliers au niveau du sous-sol ont été entrepris cet automne. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Ecap et a reçu une réponse favorable, soit une promesse de subvention de Fr. 2'600.— (25% des coûts).

Une grande rigueur est toujours de mise en ce qui concerne le suivi des installations et des procédures de sécurité.

Informatique (Sidis, GTIES, groupe de pilotage, RPN, ...)

Le suivi du projet Sidis, repris par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) l'an dernier, se passe bien. Le gros dossier de cet automne sera le passage, pour toutes les institutions liées au SES et à l'OES, au plan comptable "Curaviva" pour le 1^{er} janvier 2010.

Sincères remerciements à Mme Fabienne Colin, cheffe de projet "Sidis" au SIEN, pour sa disponibilité et son efficacité.

Le GTIES s'est réuni à deux reprises afin de partager, entre praticiens (comptables et responsables administratifs), les diverses expériences vécues et les propositions d'évolution et d'amélioration du logiciel Sidis (introduction du nouveau numéro AVS dans divers processus, nouveau barème salarial, archivage, gestion du code IBAN pour les paiements des salaires et des fournisseurs, etc.).

Enfin, le GPIES (groupe de pilotage du projet Sidis) poursuit son travail de coordination et de conduite du projet, à raison de 3 à 4 séances annuelles.

En ce qui concerne l'informatique scolaire, MM. Claude-Alain Thomann et André Tissot-Daguette continuent d'assurer le suivi et la maintenance du parc informatique pédagogique de l'ÉS, à notre entière satisfaction.

Par ailleurs, cette dernière année, ils se sont fortement impliqués dans l'introduction, pour toutes les classes de l'ÉS, du logiciel Médialexie ainsi que de sa diffusion auprès des orthophonistes.

Pour l'UF, ce travail de suivi de l'informatique pédagogique est effectué par Mme Christine Arm Emery (antenne de Tavannes) et M. Élie Babey (antenne de Delémont), ceci sous la supervision de M. Laurent Grisoni, qui gère également en direct les antennes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Je les remercie vivement de leur travail.

Site internet de la fondation

Le site web du Ceras est tenu à jour de manière régulière et est bien visité. Les offres d'emploi y sont mises en ligne avec le descriptif de l'annonce et le cahier des charges du poste ; nous nous réjouissons de vous y accueillir

→ www.ceras.ch

Braderie

Plusieurs membres du personnel de la fondation ont décidé de relancer la participation de l'institution à l'édition 2009 de la Braderie. Cette manifestation a eu lieu les 4, 5 et 6 septembre dernier. Le chiffre d'affaires est malheureusement nettement plus bas qu'à l'accoutumée (Fr. 9'093.-, soit inférieur de quasi 10'000.- par rapport aux éditions précédentes). Ce résultat semble être dû, pour une part, à la météo épouvantable du vendredi et, d'autre part, aux prestations en lien avec le stand et son organisation (moins de places assises, pas de grillades, choix de la nourriture, ...). La conjoncture économique n'a certainement pas aidé non plus, car d'autres stands ont semble-t-il aussi obtenu un chiffre d'affaires amoindri. Le bénéfice final est de Fr. 2'389.20.

Il convient de rappeler que l'organisation de cette manifestation est en mains du personnel, sur une base totalement bénévole. Les buts recherchés sont, principalement, d'être une vitrine de l'institution dans la ville afin de se faire connaître du public et de collecter quelque argent, secondairement, de rencontrer des anciens élèves et collaborateurs, des parents, des personnes en lien avec la fondation et d'y partager des instants conviviaux. Le résultat financier est utilisé pour des activités ou des infrastructures en faveur des élèves de la fondation.

Un grand merci à l'équipe organisatrice ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à cette édition.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil de fondation, du comité exécutif et de la direction pour leur confiance, leur soutien et leur engagement tout au long de l'année écoulée.

Je remercie également sincèrement les collaboratrices et les collaborateurs de l'ÉS et de l'UF, ainsi que les divers partenaires de l'institution, pour la qualité de leur travail et leur implication qui contribuent, jour après jour, au bon fonctionnement de l'ensemble de la fondation du Ceras.

La Chaux-de-Fonds, novembre 2009

Jean-François Iseli